

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2008

Le dix neuf décembre deux mille huit, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Pascal LEROY, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 15 décembre 2008

TABLEAU DE PRESENCE				
<i>Fonctions</i>	<i>Noms</i>	<i>Présen t</i>	<i>Absen t</i>	<i>Représenté par</i>
Maire	LEROY Pascal	x		
Adjoint	DUCROS Alain	x		
	TAUPIN-GARDIN Patrick	x		
	DENIZO Hervé	x		
Conseillers municipaux	ARNOULD Jean	x		
	DANILOFF Michel	x		
	DANILOFF Stéphanie	x		
	DULIN Jean-Marc	x		
	LEFEBVRE Marianne	x		
	PALHEIRE Gaëlle	x		
	PIFFRET Jean-François			x

⌘ ORDRE DU JOUR ⌘

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 octobre 2008
- A la demande du Maire, et avec l'accord des membres du Conseil, est ajouté le point suivant : subvention complémentaire à l'A.S.S.A.D.
- Désignation du coordonnateur communal pour le recensement de la population
- Fixation de la rémunération de l'agent recenseur
- Personnel communal : suppressions de postes
- Renouvellement du contrat assurance du personnel
- Transfert de charges C.A.M.G.
- Renouvellement du contrat de prise en charge des animaux domestiques
- Décision modificative du budget 2008
- Questions diverses et informations

I – OUVERTURE DE SEANCE

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 heures 55 par Monsieur le Maire.

- Election du secrétaire de séance

Selon l'article L 2121-15 du CGCT, Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Jean-Marc DULIN comme secrétaire de séance.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

II – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/10/2008

Sous réserve d'observations éventuelles, Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 octobre 2008.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

ADMINISTRATION

III – OCTROIT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L' A.S.S.A.D. (ASSOCIATION DE SOINS ET SERVICES A DOMICILE DE LA REGION DE LAGNY)

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu de l'association sollicitant une participation complémentaire correspondant à leur intervention sur la commune, soit 265 heures.

Le montant correspondant à cette subvention complémentaire s'élève à 557,50 €.

Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le montant de la subvention votée lors du budget 2008 pour l'A.S.S.A.D. s'élevait à 476,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder cette subvention complémentaire. Il regrette néanmoins le manque de visibilité sur les services rendus au sein de la commune et sur l'incidence financière qui en résulte. Il demande qu'un courrier soit adressé à l'A.S.S.A.D. dans ce sens.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

IV – DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations de recensement du 15 Janvier au 14 février 2009. Il propose au Conseil que ce coordonnateur soit un agent communal et soit rémunéré en heures complémentaires si nécessaire.

Monsieur le Maire propose de retenir Mlle Virginie TINTENIER sur cette fonction.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

V – FIXATION DE LA REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR

Monsieur rappelle qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération de l'agent recenseur qui va effectuer les opérations de collecte dans le cadre du recensement de la population sur la commune.

Monsieur le Maire propose de fixer la rémunération de l'agent recenseur à :

- **1,20** € par formulaire " bulletin individuel " retourné
- **0,60** € par formulaire " feuille logement " retourné
- **20** € par demi-journée de formation

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2009 au chapitre 12 - article 6413

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

VI – PERSONNEL COMMUNAL : SUPPRESSION DE POSTES

Monsieur le Maire rappelle que devant l'absence répétitive de Madame Nadine JOLLY, il a fallu ajuster l'organisation du secrétariat à plusieurs reprises en changeant chaque fois les fonctions et les horaires.

Le fonctionnement étant maintenant stabilisé avec 2 postes à temps non complet, il convient de fermer les postes qui n'ont plus d'utilité.

1 - Suppression du poste d'Adjoint Administratif contractuel

Chronologie :

- délibération du 21 novembre 2007 : création du poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe contractuel à temps non complet à raison de 17H30 de travail hebdomadaire ;
- délibération du 04 avril 2008 : création d'un poste d'Adjoint Administratif stagiaire à temps non complet de 17H30 de travail hebdomadaire et nomination de l'Adjoint Administratif 2^{ème} classe contractuel sur ce poste à compter du 1^{er} juin 2008 ;

Après avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de Seine-et-Marne en date du 20 novembre 2008, Monsieur le Maire propose de supprimer le poste d'Adjoint Administratif contractuel à temps non complet de 17H30 de travail hebdomadaire.

2 - Suppression du poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe

Chronologie :

- délibération du 29 juin 2007 : création d'un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe à temps non complet de 4H30 de travail hebdomadaire ;
- délibération du 05 septembre 2008 : création d'un poste d'Adjoint Administratif titulaire de 1^{ère} classe titulaire de 21 heures de travail hebdomadaire et nomination de l'Adjoint Administratif 2^{ème} classe sur ce poste à compter du 06 octobre 2008 ;

Après avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de Seine-et-Marne en date du 20 novembre 2008, Monsieur le Maire propose de supprimer le poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe à temps non complet de 4H30 de travail hebdomadaire.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

VII – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DU PERSONNEL

Monsieur le Maire expose que le contrat d'assurance du personnel communal signé avec la société DEXIA arrive à échéance au 31 décembre 2008.

Considérant qu'il faille renouveler ce contrat pour l'année 2009 sur la base d'un taux de cotisation de :

- de **5.98 %** pour les agents **affiliés** à la CNRACL,
- de **1.65 %** pour les agents **non affiliés** à la CNRACL,

Monsieur le Maire propose de reconduire sur ces bases le contrat d'assurance du personnel communal avec la société DEXIA pour l'année 2009.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

=====

FINANCES

VIII – TRANSFERT DE CHARGES C.A.M.G.

L'Adjoint aux finances, Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN, rappelle que la commune de LESCHES a intégré la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire (C.A.M.G.) au 1^{er} janvier 2008.

Il donne ensuite lecture du rapport du 25 novembre 2008 dressé par la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) pour la valorisation des charges transférées, ainsi que de la détermination de l'attribution de compensation destinées à la commune de LESCHES.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter l'attribution de compensation de la commune de LESCHES telle qu'elle est déterminées dans le rapport du C.L.E.C.T..

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

IX – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE PRISE EN CHARGE DES ANIMAUX DOMESTIQUES ERRANTS

Monsieur le Maire rappelle que la loi 99-5 du 06/01/1999 du Code Rural impose aux Mairies d'avoir leur propre service de fourrière ou, à défaut, d'adhérer à une structure règlementaire.

Le contrat actuel de prise en charge des animaux domestiques errants arrive à échéance au 31/12/2008.

Considérant que le service offert par la société Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal (S.A.C.P.A.), donne satisfaction, Monsieur le Maire propose de reconduire ce contrat pour l'année 2009 pour un coût forfaitaire annuel de **0,632 € HT** par an et par habitants.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

X – DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2008 PORTANT SUR FRAIS D'ETUDES DE RESTRUCTURATION DES DEPENDANCES DE LA MAIRIE

L'Adjoint aux finances, Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN fait état de frais d'études programmés en 2007 pour la somme de **1.973,40 €** correspondant au projet de restructuration des dépendances et des clôtures autour de la mairie.

Ces travaux n'ayant pas été réalisés, il convient d'amortir cette somme sur 5 ans à raison de **394,68 €** par an.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser cet amortissement ;
- d'inscrire au Budget principal 2008 les écritures correspondantes.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

XI – DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2008 PORTANT SUR FRAIS D'ETUDES DU PLAN LOCAL D'URBANISME

L'Adjoint aux finances, Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN fait état de frais d'études programmés en 2007 pour la somme de **7.415,20 €** correspondant aux frais d'études du Plan Local d'Urbanisme.

Il convient d'amortir cette somme sur 10 ans à raison de **741,52 €** par an.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser cet amortissement ;
- d'inscrire au Budget principal 2008 les écritures correspondantes.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

XI – DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2008

L'Adjoint aux finances, Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN rappelle la délibération prise le 04/04/2008 concernant l'affectation du résultat du budget 2007 à savoir :

- Résultat de clôture en fonctionnement : **64.401,67 €**
- Résultat de clôture d'Investissement : **29.091,70 €**
- Restes à Réaliser en Investissement : **41.416,40 €**

L'affectation du résultat était de :

- **54.389,00 €** au compte 1068
- **10.012,67 €** au compte 002

Compte tenu du résultat de la section d'investissement qui s'élève à **+29.091,70 €** et des restes à réaliser dépenses qui s'élèvent à **41.416,40 €**, il ressort un déficit à couvrir de **12.324,70 €**.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative du budget de l'exercice 2008 en votant la nouvelle affectation du résultat 2007 suivante :

- Compte 1068 : **12.324,70 €**
- Compte 002 : **52.076,98 €**

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

XII – QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- Elections Européennes

Monsieur le Maire annonce que les élections Européennes auront lieu le dimanche 7 juin 2009.

- Cambrilage de l'église

Monsieur Michel DANILOFF relate le cambriolage de l'église du jeudi 11 décembre 2008 (vol du bénitier en marbre blanc et de la porte sculptée du tabernacle). Une plainte a été déposée au commissariat de Lagny.

Le Conseil Municipal s'émeut de la recrudescence des actes délictueux perpétrés sur la commune et demande à ce que Madame la Commissaire soit saisie officiellement.

- Colis des Anciens

Monsieur le Maire rappelle que si des personnes ont des doléances à formuler sur le portage des colis, celles-ci ne doivent pas être adressées aux bénévoles, dont le mérite n'est plus à démontrer, mais directement au Maire qui saura leur répondre.

- Expérimentation sur la voirie

Monsieur le Maire rappelle à toutes fins utiles que l'exposition était à disposition du public du 3 au 16 novembre 2008.

- Adhésion d'ANNET SUR MARNE à MARNE ET GONDOIRE

Monsieur le Maire annonce qu'aucune décision n'a été prise en sens.

- Cadeaux des entreprises

Monsieur le Maire réaffirme, si besoin était, que les cadeaux d'entreprises ne sont acceptés ni par le Maire, ni par les Conseillers Municipaux. C'est une question de déontologie.

En conclusion, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour le travail accompli durant cette première année de mandature.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 06 février 2009 à 20h45



L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 05.

Emargements